



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

collèges

Question écrite n° 42597

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le fait que, pour être efficace, une filière d'enseignement bilingue de l'allemand doit partir de l'école primaire et aller jusqu'au lycée ou au-delà. A Metz, il est prévu de créer un institut polytechnique franco-allemand qui complètera la dimension universitaire bilingue de l'ISFATES. Par ailleurs, la création d'une section ABIBAC au lycée Fabert est en cours. Enfin, au niveau des écoles primaires, l'école Gaston-Hoffmann de Metz dispense un enseignement approfondi de l'allemand. Elle souhaiterait en conséquence qu'il lui indique ce qui est envisagé pour assurer la continuité de l'enseignement au niveau des collèges. Par ailleurs, elle souhaiterait également qu'il lui indique s'il ne serait pas possible d'assurer une meilleure coordination de la filière franco-allemande entre les différents cycles.

Texte de la réponse

Le développement de l'enseignement bilingue franco-allemand aux différents niveaux de la scolarité fait l'objet de la plus grande attention de la part de autorités académiques du département de la Moselle. La mise en place, depuis la rentrée scolaire 1991, d'un dispositif « voie spécifique mosellane » qui favorise notamment l'ouverture de classes bilingues franco-allemandes dans la zone d'expression dialectale au nord de ce département, traduit cette préoccupation. S'agissant plus particulièrement de l'organisation dans la ville de Metz d'une filière bilingue franco-allemande à partir de l'école Gaston-Hoffman, il importe de préciser que celle-ci ne répond pas aux critères définis par le projet « voie spécifique mosellane ». En effet, l'inscription dans ce dispositif repose sur l'obligation, la nécessité d'assurer 6 heures d'enseignement hebdomadaires d'allemand et en allemand au cycle 2 et 8 heures d'enseignement hebdomadaires d'allemand et en allemand au cycle 3. Or l'école Gaston-Hoffmann, bien qu'ayant consenti de 1995 à 2000 au titre de l'enseignement d'initiation aux langues étrangères, un effort plus soutenu que celui accompli par les autres écoles de la ville de Metz, à raison de 20 heures par semaine effectuées par une institutrice allemande et de quatre heures assurées par une institutrice de l'école, n'a pu être considérée comme répondant à cette exigence. Par ailleurs, un projet de mise en place d'une école bi-culturelle dans une école du centre de Metz, conduit en concertation avec la municipalité est actuellement en discussion. Dès lors que le classement de l'école comme école biculturelle aura été effectué, la création au collège d'une structure, à l'exemple de ce qui a été réalisé sur tous les autres sites de la Moselle, pourra être envisagée.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42597

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1387

Réponse publiée le : 12 février 2001, page 964